



## Du 1<sup>er</sup> mai au 15 juin CONCOURS JARDINS et BALCONS FLEURIS

### BULLETIN D'INSCRIPTION

à retourner jusqu'au 20 mai 2020 à  
[communication@stphilibert.fr](mailto:communication@stphilibert.fr) ou à déposer dans la  
boîte aux lettres de la Mairie

Que vous habitiez en maison ou en appartement, vous pouvez vous inscrire, soit en téléchargeant ce bulletin sur le site internet [www.saintphilibert.fr](http://www.saintphilibert.fr), la page Facebook « Mairie de Saint-Philibert » ou encore en envoyant un courriel à [communication@stphilibert.fr](mailto:communication@stphilibert.fr)

Nom :

Prénom :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Catégories (cocher un seul choix)

Catégorie 1 : Jardins

Catégorie 2 : Balcons

Un jury passera chez vous fin juin pour apprécier la qualité et la diversité de vos créations et une remise de prix récompensera les lauréats, en septembre 2020.



## CONCOURS JARDINS et BALCONS FLEURIS RÈGLEMENT

### Article 1 - Présentation du concours

La mairie de Saint-Philibert organise un concours jardins et balcons fleuris destiné à favoriser la participation des habitants au fleurissement de la ville. Ce concours est accessible à toutes personnes résidant Saint-Philibert et disposant d'un jardin, balcon ou terrasse visibles de l'extérieur.

### Article 2 - Organisation

Le jury sera composé de membres du conseil municipal et de membres du personnel des services techniques. Une visite du jury est programmée fin juin. Un courrier ou courriel sera adressé à l'ensemble des participants afin de définir l'heure de passage des membres du jury.

### Article 3 - Catégories

- Catégorie Maisons avec jardinet, jardin
- Catégorie Appartements disposant d'un balcon ou d'une terrasse

### Article 4 - Critères de sélection

- Qualité des végétaux, choix des plantes, pérennité, et diversité.
- Mise en scène et compositions harmonieuses
- Conception et aménagement
- Dissimulation et/ou intégration des contenants
- Paillage
- Gestion des déchets verts
- Arrosage à l'eau de pluie
- Choix des végétaux réduisant l'impact environnemental (eau)

### Article 5 - Remise des prix

Les lauréats seront prévenus individuellement et conviés à la remise des prix qui aura lieu en septembre 2020. Le résultat du concours sera publié dans le bulletin municipal ainsi que sur la page Facebook de la commune. Les participants du concours acceptent que des photos de fleurissement puissent être publiées librement sur des supports de presse ou publications municipales.